

María de Lourdes Beldi de Alcántara

Territoires autochtones

Des 566 terres autochtones du pays, 44 sont délimitées, 73 déclarées, 13 homologuées et 433 régularisées. Il y a 115 terres interdites¹. Le processus de reconnaissance de ces terres autochtones a été initié par la FUNAI dans les années 80 dans le cadre de la politique d'intégration nationale et de consolidation de la frontière économique du nord et nord-ouest du Brésil.

Dans les années 1990, un cadre juridique a été établi pour la démarcation des terres autochtones en Amazonie, comme cela a été le cas pour les terres autochtones yanomami (en Amazonas et Roraima)) et Raposa Serra do Sol (Roraima).

Dans d'autres régions du pays, les peuples autochtones ont réussi à conserver le titre de leurs terres dans des zones restreintes et dispersées, dont beaucoup ont été reconnues par l'ancien Service de Protection des Indiens (SPI) entre 1910 et 1967 et ont été appelées Réserves indigènes (RI). Il existe 50 réserves situées dans les régions du nord-est, sud-est et sud, ainsi que dans l'Etat du Mato Grosso do Sul. Dans la RI de Dourados, dans le Mato Grosso do Sul, 18 000 personnes vivent confinées sur 3 560 hectares, ce qui restreint leur mode de vie autochtone. La démarcation des terres traditionnellement occupées par les peuples autochtone est l'une des principales obligations de l'État brésilien, conformément à la Constitution de 1988.

Le décret 5051/04 ratifie la Convention 169 de l'OIT qui garantit aux peuples autochtones l'utilisation exclusive de leurs territoires et le respect de leurs organisations sociales, de leurs coutumes, langue, croyances et traditions, consolidant ainsi un État de droit, démocratique et pluriculturel².

Toutefois, au cours des 20 dernières années, les processus de démarcation ont progressivement diminués, s'accroissant principalement lors du second mandat du gouvernement de Luis Ignacio Lula da Silva. L'un des principaux obstacles à la démarcation des terres indigènes est la pression exercée par le front ruraliste au Congrès.

Le Front Parlementaire Agricole, front majoritaire du Congrès, avec 162 députés et de 11 sénateurs, représente les intérêts des entreprises et des propriétaires terriens du pays, un chiffre d'affaire de 440 millions de reais (RS) (118 millions de dollars américains) de la production agricole et d'élevage. La plupart des parlementaires de ce front sont aussi des grands propriétaires de terres et leurs campagnes sont financées par les entreprises du secteur agroalimentaire liées à diverses propositions législatives qui restreignent les droits des indiens et criminalisent la réforme agraire³.



Les vingt dernières années ont vu une offensive croissante de la part des propriétaires ruraux et des évangélistes contre la démarcation des terres autochtones, ce qui constitue une nette régression des droits de l'homme et des peuples autochtones.

A partir du premier mandat du Président Lula, les démarcations des terres autochtones ont été systématiquement réduites:

- Fernando Henrique Cardoso - de janvier 1995 à janvier 2002 - 175 démarcations;
- Lula - de janvier 2003 à janvier 2010 - 87 démarcations;
- Dilma Rousseff - de janvier 2011 à mai 2015 - 11 démarcations;
- Michel Temer - de mai 2016 à janvier 2018 – aucune⁴.

Situation des peuples autochtones en 2018

L'année 2018 a été la deuxième année de Michel Temer à la présidence du Brésil. Un bref mandat, puisqu'en octobre de la même année, de nouvelles élections présidentielles se sont déroulées et le 1er janvier 2019, Jair Bolsonaro, candidat

du groupe évangéliste et ancien capitaine de l'armée brésilienne, a assumé la présidence. Cette période a été marquée par des accusations de corruption et une grave crise économique qui s'est traduite par un taux de chômage de 11,9%⁵ et une croissance décevante du produit intérieur brut (PIB) de 1,4%. Tout cela est le résultat des scandales de corruption qui lient institutions gouvernementales, hommes d'affaires et autres organismes. Il est devenu évident que la relation entre le secteur public et le secteur privé est marquée par la corruption et que ces accords portent préjudice principalement aux acteurs sociaux les plus vulnérables et à la population autochtone du Brésil.

Bien que Temer n'ait été président que durant une courte période, il a laissé de graves conséquences et a ouvert la voie à l'application de politiques allant à l'encontre de la Constitution de 1988 et de deux accords internationaux ratifiés par le Brésil⁶.

En 2017, Temer a publié l'Ordonnance n° 001/2017 de l'« Advocacia-Geral da União » (AGU), une victoire du bloc ruraliste qui, dans la pratique, rend pratiquement impossible le processus de démarcation des terres autochtones. Le Ministère Public Fédéral (MPF) s'est prononcé contre. Outre cette ordonnance, des mesures très sérieuses ont été adoptées, telles que la thèse du "cadre temporel" appliquée aux procédures de démarcation. Selon cette thèse polémique, inspirée par les ruralistes, seules auraient le droit de revendiquer des terres les communautés autochtones qui habitaient déjà ces terres au 5 octobre 1988, date de la promulgation de la Constitution.

En plus de remettre en question un droit acquis, la Fondation Nationale de l'Indien (FUNAI) – l'organisme fédéral directement lié à la démarcation des terres autochtones - est en train d'être désactivée⁷. En 2018, la FUNAI a connu une amélioration minimale de ses ressources pour les politiques publiques indigénistes. Le budget autorisé pour l'organisme en 2018 s'élevait à 161,32 millions de dollars, contre 148,28 millions de dollars autorisés en 2017. Toutefois, cette augmentation de 12,97 millions de dollars – sur le budget le plus bas au cours des 10 dernières années – est insuffisante pour garantir les conditions minimales permettant la continuité du travail. En outre, il est nécessaire de comprendre où ce budget sera alloué et s'il existe des conditions pour l'exécuter⁷. Ainsi, 72% de ce budget est réservé au paiement du personnel (entre actifs et inactifs), 12% est destiné à maintenir la structure de l'organisme et 2% pour divers paiement. Il reste seulement 14% (22 millions de dollars américains) pour entreprendre des actions en faveur des peuples autochtones et de leurs terres⁸.

Selon le philosophe et ancien président de la FUNAI, Márcio Santilli: « *Le pays est en train de vivre une rupture de son système démocratique et ce sont les peuples autochtones qui souffrent le plus, en raison des attaques délibérées à leurs droits* ». « *Cela est encore plus clair lorsque nous savons qu'il y a des demandes de démarcation qui sont prêtes, avec la documentation complète, et que le gouvernement ne montre pas de volonté politique pour les faire avancer* », a déclaré Dinaman Tuxá, de la coordination de l'Articulation des Peuples Indigènes du Brésil (APIB)⁹.

Il existe un fort risque de régression des droits constitutionnels des peuples autochtones du Brésil. Une autre menace du gouvernement prétend libérer l'exploitation économique des terres traditionnelles des peuples indigènes et *quilombola* - les habitants des communautés noires - en soulignant

qu'à tout moment il pourrait réexaminer et même révoquer les rapports, les ordonnances déclaratoires et les homologation de terres autochtones publiées par le gouvernement de Dilma Rousseff.

Le « Campement Terre Libre » de 2018 (23/26 avril), la plus grande mobilisation autochtone qui se déroule chaque année à Brasilia, a été un événement très important pour la revendication des droits des peuples autochtones et lutter contra la menace éminente des groupes ruralistes, extractivistes et l'exploitation des minerais. Plus de trois mille indiens, représentant plus de 100 peuples autochtones de toutes les régions du pays, ont approuvé un document final, qu'ils ont appelé: "Notre cri contre le génocide de nos peuples".

1. Révocation immédiate de l'Ordonnance 001/2017 de l'AGU / Temer.
2. Révocation immédiate de l'amendement constitutionnel 95, qui gèle le budget public pour les 20 prochaines années; la mise en œuvre urgente d'opérations visant retirer les envahisseurs des terres autochtones déjà démarqués et protéger efficacement ces terres;
3. Démarcation et protection de toutes les terres autochtones, en accordant une attention particulière aux terres des peuples isolés et de contacts récents, assurant le renforcement institutionnel de la FUNAI;
4. Allocation budgétaire, avec des fonds publics, pour la mise en œuvre de la loi sur la Politique Nationale de Gestion Territoriale et Environnementale des Terres autochtones (PNGATI)¹⁰ et d'autres programmes sociaux visant garantir la souveraineté alimentaire, le développement économique durable et la bonne vie de nos peuples et communautés;
5. Garantie des soins de base pour la santé de nos peuples par le biais du Secrétariat Spéciale à la Santé Indigène (SESAI), dont la gestion sociale et autonome doit être assurée par nos peuples.
6. Une politique d'éducation autochtone différenciée et de qualité, garantissant la mise en place des 25 propositions de la deuxième Conférence nationale et des territoires ethno éducatifs;
7. Abandon de toutes les initiatives législatives qui attaquent nos peuples et nos territoires;
8. Garantie par les différentes instances du pouvoir judiciaire de défendre les droits fondamentaux de nos peuples assurés par la Constitution Fédérale et les traités internationaux ratifiés par le Brésil;

9. Fin de la violence, de la criminalisation et de la discrimination contre nos peuples et nos dirigeants, en sanctionnant les responsables de ces pratiques, en réparant les dommages causés même par les agents de l'Etat et engagement des pouvoirs publics (Ministère des Droits de l'Homme, Ministère de la Justice, Ministère Public) dans la protection de nos vies;

10. Application des traités internationaux signés par le Brésil, en particulier la Convention 169 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), incorporée dans le cadre juridique du pays qui garanti le droit des peuples indigènes à une consultation préalable, libre et éclairée sur toute mesure administrative ou législative les concernant.

Brasilia - DF, 26 avril 2018

Articulation des Peuples Indigènes du Brésil – APIB¹¹

Conclusion

Des menaces constantes sont proférées contre les droits acquis des peuples autochtones et *quilombola*, sous prétexte qu'ils représentent un retard pour le développement du pays sous tous ses aspects: économique, social et culturel.

A partir de cette vision, la campagne électorale de l'actuel président Jair Bolsonaro a été marquée par des attaques et un manque de respect des droits des peuples autochtones, acquis avec tant d'efforts. Représentant le secteur rural et le front évangéliste, le front appelé BBB (balle, bétail, bible) insiste sur la nécessité de faire adopter les projets de lois anti-autochtones que sont en discussions au Parlement. Les déclarations de Bolsonaro durant la campagne ont clairement indiqué sa position:

Les indiens veulent s'intégrer à la société. Certains secteurs de la presse m'ont fait un mauvais coup. Je vais le répéter ici. Les indiens veulent l'électricité, ils veulent avoir un médecin, ils veulent un dentiste, ils veulent Internet, ils veulent jouer au football. Ils veulent ce que nous voulons. (...) Ici au Brésil, certains veulent que les indiens continuent à vivre dans une réserve comme s'il s'agissait d'animaux dans un zoo. Je ne veux pas ça. Je veux traiter les indiens comme des êtres humains, des citoyens¹².

En réponse à cette déclaration, l'Articulation des Peuples Indigènes du Brésil (APIB) déclara:

Nous n'admettons pas être traités comme des êtres inférieurs, comme cela a résonné dans les déclarations de Votre Excellence. Nous sommes seulement différents, et c'est l'obligation du

gouvernement fédéral, conformément à la Constitution, de respecter notre « organisation sociale, coutumes, langues, croyances et traditions » (article 231 de la Constitution). Nous répudions aussi votre compréhension péjorative et réduite de nous considérer comme des « animaux dans des zoos », protesta l'APIB.

Monsieur le président, ces derniers jours, les médias ont transmis une série de déclarations de Votre Excellence sur la question des peuples autochtones, avec des affirmations qui ternissent l'image et la dignité de nos peuples et de nos communautés et nous inquiètent car elles démontrent, d'une part, une méconnaissance de nos droits constitutionnels et, d'autre part, une vision d'un indigénisme assimilationniste, rétrograde, autoritaire, préjudiciable, discriminatoire, raciste et intégrationniste, écartée de notre pays depuis plus de 30 ans par la Constitution de 1988 ¹³.

Il est clair que l'actuel président a pour objectif une politique d'intégration et questionne la légalité de la législation et les droits acquis des peuples autochtones. Il menace de manière inconstitutionnelle les processus de démarcation des terres autochtones déjà promulguées, justifiant tous ses préjugés et sa discrimination à l'égard des peuples autochtones en les accusant d'être un obstacle majeur au développement du pays¹⁴.

La démarcation de la terre indigène Raposa Serra do Sol a été conclue par décision du Suprême Tribunal Fédéral (STF) en 2008. Avant cela, Roraima n'avait exporté du riz qu'une seule fois: en 2001. Ce fût un total de 1 200 kilos nets pour 1 612 USD. Avant la démarcation de la terre indigène, il y a eu aussi une seule importation de riz à Roraima. En 2004, 6,3 milliers de kilos ont été importés, pour une valeur de 11 016 USD. Les données proviennent du Ministère de l'Industrie, Commerce Extérieur et Services, dont la série historique va de 1997 à 2017.

Lorsqu'il était encore un prétendant candidat à l'élection présidentielle, Jair Bolsonaro s'est rendu dans le Mato Grosso do Sul, État qui compte la troisième plus grande population autochtone du Brésil et où il existe un des plus importants conflits territoriaux opposant des populations autochtones à des propriétaires terriens. Il a visité Dourados, la Réserve indigène la plus peuplée du Brésil, avec environ 18 000 indiens sur 3 650 hectares, et a fait la déclaration suivante:

Les organisations non gouvernementales (ONG) et le gouvernement incitent l'indien à prendre part au conflit. Si j'assume la présidence de la République, il n'y aura pas un centimètre supplémentaire pour la démarcation. En Bolivie, un indien est président. Pourquoi ont-ils besoin de terres ici?¹⁵

Compte tenu de ce panorama, le Brésil traverse l'une des crises les plus profondes de manque de respect et de régression des droits de l'homme.

Notes et références

1. En estudio: realización de los estudios antropológicos, históricos, agrarios, cartográficos y ambientales, que fundamentan a la identificación y la delimitación de la tierra indígena. Delimitadas: tierras cuyos estudios fueron aprobados por la Presidencia de la FUNAI, con su conclusión publicada en el Diario de la Unión y del Estado, y que se encuentran en fase de contencioso administrativo en análisis, por parte del Ministerio de Justicia para la decisión acerca de la expedición de la correspondiente Ordenanza Declaratoria sobre la posesión tradicional indígena. Declaradas: tierras que obtuvieron la expedición de ordenanza declaratoria por parte del Ministro de Justicia, entonces autorizadas para ser demarcadas físicamente con la materialización de hitos y referencia geodésica. Homologadas: tierras que tienen sus límites materializados y con referencia geodésica, cuya demarcación administrativa fue ratificada por Decreto Presidencial. Regulizadas: tierras que, después del decreto de homologación, fueron registradas ante notario en nombre de la Unión en la Secretaría del Patrimonio de la Unión. Deinterdicción: áreas con restricciones de uso e ingreso de terceros, para la protección de pueblos indígenas aislados. Ver FUNAI, at: <http://bit.ly/2EqB0w4>
2. FUNAI, 2014. "Bases Legais." Disponible en: <http://bit.ly/2ErPpYS>
3. Articulação dos Povos Indígenas do Brasil. "PEC 215." Disponible en: <http://bit.ly/2EuR1RT>
4. Instituto socioambiental
5. Véase Government of Brazil, "Desemprego cai para 11,9% no terceiro trimestre de 2018, aponta IBGE." Disponible en: <http://bit.ly/2Eli5Te>
6. International Labor Organization Convention 169 on Indigenous and Tribal Peoples.
7. Véase INESC, "Orçamento 2018: Funai respira, mas não se recupera." Disponible en: <http://bit.ly/2EpckUD>
8. Véase INESC, "Direitos Indígenas: entre desmontes, oportunismos e resistência." Disponible en: <http://bit.ly/2EuunJh>
9. Véase Instituto Socioambiental, "Com pior desempenho em demarcações desde 1985, Temer tem quatro Terras Indígenas para homologar." Disponible en: <http://bit.ly/2EuLPNx>
10. The GATI Project (2006) was funded by the Global Environment Fund for conservation of biodiversity and sustainable use of forests (US\$ 6 million+ national contribution). Disponible en: <http://bit.ly/2EqBP88>
11. Para la declaración completa, véase "Agradecimentos pelo apoio ao ATL 2018," Disponible en: <http://bit.ly/2Tb8Krw>
12. Véase Brasil de Fato, "Povos Indígenas a Bolsonaro: "Não Admitimos Ser Tratados Como Seres Inferiores." Disponible en: <http://bit.ly/2Et90wH>
13. Ibidem
14. Véase Folha De S. Paulo, "Bolsonaro e índios: erros do presidente eleito sobre Funai e reservas." Disponible en: <http://bit.ly/2EqAlp1>
15. Véase Dourados News, "Bolsonaro: 'Se eu assumir, índio não terá mais 1cm de terra.'" Disponible en: <http://bit.ly/2Ep9dw6>

María de Lourdes Beldi de Alcántara, anthropologue et professeure invitée en anthropologie médicale à la Faculté de Médecine de São Paulo. Elle est également coordinatrice du Groupe de Soutien à la Jeunesse Guarani du Mato Grosso do Sul (GAPK / AJI).

Source

IWGIA El Mundo Indígena 2019

Traduction pour le GITPA par **José Pimenta**, membre du groupe des experts du GITPA pour l'Amérique latine

